Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260205-2026_02_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 02 - 09** - Séance du février 2026

En exercice : **20**

Présents : **13**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation : **29 janvier 2026**

Date de l'affichage : **29 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq février** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Delphine COËTMEUR, Bertrand MARCHERON, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET, Caroline GAVARD, Bertrand GUITTON, Isabelle LOMMERT.

Excusés : Rémy GENDROT (pouv à M. Hervé LHERMITTE), Dominique RICHARD (pouv à Bertrand GUITTON), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Stéphane GUILLOU.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Anne-Sophie DESMOTS.

Secrétaire de séance : Jean-Yves QUÉLENNEC

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2025 de la commune de MONTGERMONT, annexé à la présente note de synthèse.

Vu la présentation en commission Finances le 26 janvier 2026 ;
Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Conseil Municipal élit un Président de séance.

Monsieur David MAURUGEON, 1er adjoint au Maire est élu à l'unanimité pour prendre la présidence de la séance de l'assemblée le temps du vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et doit se retirer de la séance au moment du vote.

Après en avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2025, Le Conseil Municipal, dressé par Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la commune, lequel peut se résumer comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260205-2026_02_09-DE

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	3 472 020.81€	3 801 804.36 €
	Section d'Investissement	755 757.78€	638 518.74 €
	+	**+**	**+**
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de Fonctionnement (002)	0,00 €	7 611.95€
	Report en section d'Investissement (001)	78 252.05€	172 820.80 €
	=	**=**	**=**
	TOTAL (réalisations + reports)	**4 306 030.64 €**	**4 620 755.85 €**

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N + 1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	235 701.93 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	235 701.93 €	0,00 €

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de Fonctionnement	3 472 020.81€	3 809 416.31 €
	Section d'Investissement	834 009.83€	811 339.54 €
	TOTAL CUMULÉ	**4 306 030.64€**	**4 620 755.85€**

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Yves QUÉLENNEC

Le Maire
Laurent PRIZÉ